

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

Date :

.....17/05/2025.....

INTITULE DE L'ACTION : Braderie Leo Lagrange

DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Association mascotte	250e		
Association DA-MAS	600e		
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
		LMH le fil	800e
Boissons et alimentation			
Boulangerie	44e		
Boissons non alcoolisées	200e		
Boucherie	162e		
Achat de fournitures (3)		Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Sopalin, assiette, aluminium gobelet	200e		
Assurance			
Responsabilité civile	100e		
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	756e
Taxes (SACEM)			
Divers			
Personnel bénévole	250e	Bénévolat	250e
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	1806e		
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	1806e	TOTAL	1806e

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.